

Programme Angus Naturel Meyer Canadien **Aliments Naturels Meyer**



Protocole de gestion **du producteur** **2016**



MEYER NATURAL FOODS



Producteur/
Productrice: _____

Table des matières

Introduction au programme Angus Naturel Meyer Canadien	Page 3
Déclaration sous serment	Page 4

Conditions du programme :

Déclaration sous serment, Origine et Âge, Génétique, Sexe, Registres, Manipulation Humanitaire, Élevé au Pâturage/Fini aux Grains et Sécurité Alimentaire avant l'Abattage	Page 5
Microbien approuvé soigné directement	Page 6

Condition Naturel

Antibiotiques, identification des animaux, hormones, sous- produits animal/volaille, Agoniste Bêta, Coccidiostatiques	Page 7
--	--------

Produits approuvés/ défendus

Liste des produits approuvés/défendus	Page 8
Aliments et médecines permis	Page 9

Pratiques recommandées

Ferme/ranch	Page 10
Parc d'engraissement	Page 11
Pratiques en commun ferme et parc d'engraissement	Page 12

Outils d'Évaluation/Audit

Évaluation téléphonique	Pages 13 & 14
Déclaration sous serment Meunerie	Page 15



Introduction au programme Angus Naturel Meyer Canadien (ANMC)

L'histoire de Meyer Angus Naturel et sa marque de commerce.

En 1994, Robert E. Meyer a voulu démontrer que la qualité et le goût vont main en main. En d'autres mots, le plus naturel le bœuf, le meilleur le goût. Ça veut dire qu'on commercialise du bœuf à l'ancien, la voie naturelle.

Meyer Angus Naturel SENC se spécialise dans le bœuf haute gamme de marque qui est produit, distribué et vendu sous la marque Angus Naturel Meyer et des marques privées aux détaillants, aux services alimentaires et à l'exportation. Angus Naturel Meyer travaille avec les meilleurs producteurs de bovins dans le pays qui se sert de la génétique Angus en concert avec leur gérance pour produire un bœuf exceptionnel.

Les Fournisseurs de bovins ANMC

C'est à travers ces relations que Meyer peut accomplir son objectif de fournir au consommateur la meilleure expérience dans sa consommation de bœuf. En effet, le bœuf Angus Naturel Meyer est si délicieux qu'il a mérité le prix du Meilleur de l'Exposition de l'Institut Américain du Gout.

C'est grâce à vous, nos fournisseurs de bovins, qu'on peut mettre en marché le bœuf unique Angus Naturel Meyer. Vos protocoles de production que vous gardez en signant la déclaration sous serment sont la base de la marque de commerce (ANMC) sous laquelle on vend votre bœuf.

Manuel ANMC

Le but de ce manuel du producteur est de mieux définir les exigences délinées dans la déclaration sous serment ANMC 300. Quand vous signez le ANMC 300, vous déclarez que vos bovins sont en conformité avec toutes les exigences de la marque de commerce ANMC. Ce manuel peut servir de guide pour mieux comprendre ces exigences et pour démontrer votre conformité avec celles-ci tel que décrit dans ANMC 300. Pour évaluer votre programme pour sa conformité :

Complétez les outils d'évaluation/d'audit inclus dans ce manuel.

Attachez ou insérez des copies de tous les aliments/minéraux, étiquettes, feuilles de rations et listes d'ingrédients des produits en vrac.

Complétez le Formulaire de dates clés de gestion à fur et à mesure chaque année, ou assurez vous que tous vos registres sont gardés ailleurs et sont accessibles. Le Formulaire est inclus dans ce Manuel.

Vérifications ANMC sur place

Les exigences réglementaires d'aujourd'hui et nos clients demandent des confirmations supplémentaires que le bœuf sous la marque ANMC est exactement ce qu'on annonce. Pour maintenir une forte demande pour vos bovins et la marque Meyer, chaque année ANMC fait une vérification d'un pourcentage fixe des producteurs qui ont signé la déclaration sous serment ANMC (voir le dernier pointillé de la déclaration). Si une vérification sur place est sollicitée, un registre bien entretenu simplifiera la tâche. Gardez ce manuel sur site pour votre référence.



Programme Canadienne Meyer Angus Naturel

Aliments Naturel Meyer (ANM)
Téléphone: (519)537-1945

MNAC #

Contract #

For Office use only:

Déclaration Sous Serment pour les bovins

Tous les producteurs doivent signer et remplir complètement tous les parties de cette déclaration sous serment. Celle-ci devra être remise à un représentant de ANM.

Avant de remplir et de signer ce document, lisez attentivement cette section afin d'assurer que vos bovins puissent confirmer les normes de ANM.

- Identifiants conformes de l'Association Angus, 51% Peau noir ou bien 50% Angus Rouge ou bien génétique Angus Noir.
- Sans jamais avoir reçu des ionophores, des antibiotiques, ou des antagonistes bêta.
- Aucune administration d'implants de croissance ou d'hormones.
- Aucune administration de Coccidiostatique.
- Être élevés selon les normes de manipulation humanitaire de ANM.
- Aucune génétique laitière. Aucun taureau ou mal castré.
- Être soigné directement avec un Microbien (MSD) approuvé par ANM pendant la période de finition.
- Élevés au pâturage et finis au grains.
- Être âgés de moins de 30 mois lors de leurs abattages.
- Gardez les registres d'exploitations pour les 3 dernières années.

Les producteurs sont soumis à des inspections sur place, de toutes les normes mentionnées dans la déclaration sous serment.

Producteur de vache/veau: (*imprimez s'il-vous-plaît*) Nom de la ferme _____

Adresse: _____ Date de naissance du premier veau : _____

Sexe des bovins (*Choisissez*):

Ville: _____ Prov: _____ Code Postale: _____ Mâle castré Génisse Mélange

Étiquette visuelle (Décrivez) : _____ Adresse Courriel: _____

Si le producteur a fini le bovin chez lui, décrivez quel Microbien soigné directement (MSD) fut utilisé: _____

Imprimez votre nom: _____ Numéro de téléphone : _____

Signature: _____ Date de la signature: _____

Semi Finisseur: (*imprimez s'il-vous-plaît*) Est-ce-que les veaux ont été élevés dans un lieu autre que la ferme d'origine ou le parc d'engraissement? Oui Non Si votre réponse est oui, s'il-vous- plaît remplissez cette section ci-dessous:

Nom / Compagnie: _____ Adresse Courriel _____

Adresse: _____ Ville: _____ Prov: _____ Code Postale: _____

Imprimez votre nom: _____ Numéro de téléphone : _____

Signature: _____ Date de signature: _____

Parc D'engraissement: (*imprimez s'il-vous-plaît*) Est-ce-que les veaux ont été finis à la ferme d'origine? Oui Non Si la réponse est non, s'il-vous- plaît remplissez cette section ci-dessous:

Nom / Compañie: _____ # de lot (si applicable) : _____

Adresse: _____ Adresse Courriel _____

Ville: _____ Prov: _____ Code Postale: _____ MSD utilisé : _____

Imprimez votre nom: _____ Numéro de téléphone : _____

Signature: _____ Date de signature: _____



EXIGENCES DU PROGRAMME

Déclaration sous serment

Afin de documenter que toutes les exigences de ANMC ont été rencontrées, la déclaration sous serment ANMC doit accompagner les bovins de la naissance à l'abattage. En lisant et en signant la déclaration sous serment, chaque producteur atteste que les exigences ont été satisfaites et que ANM, les organismes de réglementation appropriés ou les clients de AMN peuvent vérifier les registres pour assurer leur conformité. Tous ceux qui ont participé dans l'élevage et les soins des bovins consignés à ANMC doivent lire et signer la déclaration sous serment ANMC 300.

Origine et âge

Tous les producteurs de la naissance à l'abattage doivent être identifiés et doivent attester qu'ils ont gardé les bovins selon les exigences de ANMC. En plus, la ferme ou le ranch d'origine doit fournir la date de naissance du premier et du dernier veau. L'information de l'origine et de l'âge est fournie dans la déclaration sous serment ANMC 300.

La Génétique

ANMC exige que les bovins soient Angus. Angus peut être défini comme des bovins ayant 51% de leur peau noire ou ayant un identifiant Angus de l'Agence Canadien d'Identification des Bovins (ACIB). Chaque animal doit être Angus par l'un de ces deux méthodes. ANMC ne permet aucune influence laitière. La vérification de l'absence d'influence laitière sera faite par un agent accrédité AMN avant de contracter les bovins.

Sexe

ANMC accepte uniquement des bouvillons et des génisses pour abattage. Les taureaux ou les mal-castrés ne sont pas admissibles au programme et ne peuvent pas être expédiés à l'abattoir.

Registres

Les producteurs devront garder leurs registres pour trois ans pour fin de vérifications.

Manipulation Humanitaire

ANMC exige que les bovins soient manipulés selon les normes de Aliments Nature Meyer Manipulation Humanitaire. Comme fournisseur à ANM, vous êtes soumis à une vérification par ANM ou par un tiers pour vérifier votre conformité avec ces normes. En général, ces normes exigent un bon élevage dans le soin de vos bovins.

Le respect du programme ANM Humanitaire peut être satisfait en respectant le Code de Bonnes Pratiques pour le Soins et la Manipulation des Bovins de Boucherie.

Élevés au pâturage et finis au grains

Les Bovins ANMC doivent passer une partie de leur vie au pâturage et être finis avec une ration 75% ou plus de grains. Les grains peuvent être des céréales, de l'ensilage de céréales, de la drèche, etc. Les bovins ne sont pas exclusivement « Nourris au Grains » ou « Élevé au Pâturage », mais une combinaison des deux, au cours de leur vie.

Alimentation/Salubrité alimentaire avant l'abattage-Microbien soigné directement

Tous les bovins doivent être soignés avec un microbien soigné directement (MSD) approuvé par ANM pendant la phase de finition (voir page suivante). Ceci donne une mesure de sécurité alimentaire en réduisant l'excrétion fécale de E-coli. Les instructions du fabricant, le dosage, la manipulation, l'entreposage et le mélange du produit deviennent des exigences pour l'utilisation appropriée et efficace des MSD.



MEYER NATURAL FOODS



Les produits Microbiens Soignés Directement (MSD) approuvés au Canada

Dès l'automne 2008, Aliments Naturel Meyer (ANM) a pris un chemin agressive dans le dossier de l'innocuité des aliments avant l'abattage en exigeant que tous les bovins reçoivent un Microbien Soigné Directement (MSD) approuvé par AMN dans la phase de finition. Grâce à la poursuite du développement et des épreuves des additifs alimentaires par l'industrie, AMN a identifié des produits qui réduits très positivement la présence de E.Coli si ils sont soignés aux bovins avant l'abattage. Alors AMN a approuvé les produits suivants pour satisfaire à l'exigence que tous les bovins soient nourris avec un Microbien (MSD) approuvé avant l'abattage pendant la phase de finition. Donc, les producteurs doivent soigner un des produits énumérés ci-dessous durant la phase de finition selon les recommandations du fabricant.



Lallemand Animal Nutrition, North America

Milwaukee, WI 800-541-5598

www.lallemandanimalnutrition.com

Product:

BioPower LA (Micro Machines and Mixers)

Mode d'emploi : Appliquer uniquement à l'aide de l'équipement homologué. Éviter la condensation en sortant le paquet du congélateur 5 à 10 avant l'utilisation. Appliquer dans une proportion de 0,05 gramme par tête de bétail et par jour.

Sécurité et manipulation : Entreposer à une température inférieure à 4° C (40° F), de préférence dans le congélateur. Conserver tout l'équipement d'application propre et bien entretenu. Ce produit peut provoquer une irritation et (ou) une sensibilité dermique et respiratoire

Date d'expiration : La durée de conservation est de 12 mois à partir de la date de fabrication lorsqu'entreposé dans les conditions recommandées. La date de fabrication est indiquée sur l'emballage.



Natur's Way, Inc.

Horton, KS - 866-615-0299 · 785-548-5840

www.naturs-way.com

Product: Granulated and Liquid MSE (Mixers)

Taux d'alimentation: MSE doit être ajouté à l'alimentation au taux de 1 livre par tonne de ration minimum.

Instruction de mélange: Ajoutez toujours avec ou par dessus l'ingrédient le plus solide du ration (exemple: maïs moulu, supplément non granulé ou drêche). Si vous utilisez un godet de chargeuse (loader), repartiez le MSE sur le dessus du grain avant de décharger dans le mélangeur. Mélangez bien afin d'assurer un bon livraison de MSE à tous les bovins. MSE liquide est mieux mélangé avec un autre supplément liquide et ensuite mélangé avec ou pulvérisé sur la ration en mélangeant.

Exigence alimentaire: si le MSE est mélanger aux aliments de pH élevé ou faible, avec un haute teneur en sel ou à haut niveau d'humidité (> 15% d'humidité), cette ration MSE doit être soigné en dedans de 12 à 24 heures.

Instruction d'entreposage: Le MSE doit être gardé au frais et hors du soleil. Les boites MSE doivent être scellés entre leur usage.



Les Antibiotiques (Soignés ou Traités)

ANM ne permet pas l'utilisation d'antibiotiques chez les bovins entrant dans notre approvisionnement que ce soit dans la forme d'injection, de bolus ou d'un ingrédient dans la nourriture ou l'eau. ANM ne veut pas que les producteurs laissent mourir ou souffrir leurs animaux à cause de l'absence de traitement avec des antibiotiques, mais au contraire ils doivent être marqués lorsque traités afin que ANM ne reçoive pas l'animal. Consultez notre liste de produits approuvés /défendus dans ce manuel pour plus d'informations sur des produits spécifiques.

L'Identification, le Contrôle et la Ségrégation des animaux ou produits non-conformes.

Tous les bovins soignés avec ou administrés des produits non-conformes ainsi que les bovins qui ne sont pas en conformité avec les critères de la marque ANM tel que décrit dans la déclaration sous serment ANMC 300 doivent être ségrégués. Les producteurs peuvent utiliser diverses méthodes pour identifier/séparer les animaux traités/non conformes, pourvu que cette méthode est cohérente ou documentée et vérifiable. Ces méthodes peuvent inclure :

Étiquetage de l'animal traité avec une étiquette de traitement et l'enlèvement ou en cochant l'étiquette ANM existante.

En cochant l'identifiant existant.

Une étiquette électronique dans l'oreille avec des enregistrements d'information sur chaque bovin individuellement.

L'enlèvement du bovin des enclos ou pâturages désignés Naturel. Cette méthode est requise sur tous les lots de bovins qui n'ont pas d'identifiant d'oreille.

Tous les bovins qui ont perdu leur identifiant doivent être considéré comme traité à moins qu'il existe des enregistrements qui déterminent que le bovin n'a pas été traité.

Hormones

ANM ne permet pas l'utilisation d'hormone de croissance ou des implants. ANM recommande fortement que les parcs d'engraissement palpe les deux oreilles pour les implants d'hormone avant de contracter les bovins pour ANM. Tout bovin trouver avec des hormones par le biais d'un audit à la ferme/au ranch, au semi-finition, au parc d'engraissement ou par palpation des oreilles à l'abattoir ne sera pas admissible pour les marques ANM et étant donné que les exigences du contrat ont été brisées, tout contrat écrit deviendra invalide. Les enregistrements des vérifications des palpations des oreilles au parc d'engraissement seront demandés par le représentant de ANM lors de la visite d'évaluation ou à l'audit par la tierce partie. Les bovins Naturel auront des palpations des oreilles à l'abattoir à des dates aléatoires d'abattage pour valider que ces bovins sont exempts d'hormone. Consultez notre liste de produits approuvés /défendus dans ce manuel pour plus d'informations sur des produits spécifiques.

Sous- produit animal ou aviaire

Les bovins doivent être soignés exclusivement avec des aliments naturels tel que le pâturage légumineux ou graminée, le foin, l'ensilage de céréales, drêches de distillerie, sous-produits et granulés fabriqués à partir de céréales et de plantes herbacées. Un programme fort de minéraux et de vitamines naturels est également recommandé. Aucun sous-produit animal (mammifères ou poisson) est permis dans la ration incluant dans les minéraux et les suppléments. Consultez notre liste de produits approuvés /défendus dans ce manuel pour plus d'informations sur des produits spécifiques.

Agoniste Bêta

Les agonistes bêtas ne sont pas permis. On peut citer : Optaflexx, Zilmax et le clenbutérol.

Cocciostatiques

Les bovins MANC ne doivent jamais avoir été administré une cocciostatique comme Deccox ou Corid. Si les bovins ont reçu une cocciostatique, ils doivent être retirés du programme ANMC.



Produits/programmes approuvés:

VÉRIFICATION GÉNÉTIQUE :

Étiquette Angus de l'ACIB,

Angus Source ®,

Angus Rouge Certifié

ADDITIFS ALIMENTAIRES :

Bio Power,

Natur's way, MSE

PROTOCOLE DE SANTÉ :

Vaccin respiratoire virale (vivant modifié préféré),

IBR,PI3,BVD,BRSV,

Clostridie/charbon (7-voie)

Haemophilus somnus

Pasturella

Mycoplasma

Prévention oeil rose (pink eye),

Contrôle parasitaire,

Minéraux.

Vérifiez les étiquettes pour assurer qu'aucun antibiotique ou sous- produit animal est incluse.

RECOMMANDATION POUR LE SEVRAGE:

Les veaux devraient être sevrés à la ferme/au ranch d'origine pendant une période de 45 jours minimum avec un protocole de vaccination reconnu qui fournira une valeur ajoutée au parc d'engraissement AMN grâce à la bonification du système immunitaire du veau.

PRODUITS DÉFENDUS:

HORMONES DE CROISSANCES/IMPLANTS :

Produits de synchronisation,

Compudose

Ralgro & Ralgro Magnum

Snyovex C, S, H, Plus, Choice

Finaplix H,S

Revalor H,S,G,200

Component E-S, E-H, E-C, T-S, T-H

Encore

COCCIDIOSTATIQUES :

Corid (Amprolium)

Deccox (Decoquinat)

AGONISTE BÊTA:

Optaflex

Zilmax

Clenbuterol

AUTRES PRODUITS (Injection, bolus ou alimentation) :

Pénicilline

Pen G

Combiotic

Cesphalosporin: Excede, Naxel

Aminoglycosides: Gentamicin, Neomycin

Sulfonamides: Sulfa's, Albion

Fluoroquinolones: Nuflor, Florfenicol

Acrolides: Tylan, Micotil, Erythromycin, Draxxin

Tetracycline: LA200, Oxytet 200

Ionophores: Rumensin, Bovatec, Cattlyst

SOUS-PRODUIT ANIMAL :

Os et farine d'os

Ces programmes et produits énumérés ne sont que des exemples. Cela ne représente pas une liste globale des produits ou des programmes. Le producteur devrait communiquer avec un représentant de Meyer avant d'utiliser des produits si ils ont des questions ou des doutes.



ALIMENTS ET MÉDECINS PERMIS

VITAMINES ET MINÉRAUX:

Bicarbonate de soude
Biotin
Calcium
Carbonate de Calcium
Chlorite de Calcium
Phosphate de Calcium
Sulfate de Calcium
Chlorure de Choline
Cobalt
Sulfate de Cobalt
Sulfate de cuivre
Phosphate Défloré
Phosphate décalque
Sulfate ferreux
Acide Folique
Iode
Oxyde de fer
Sulfate de fer
Carbonate de magnésium
Sulfate de Magnésium
Protéinase de Manganèse
Sulfate de Manganèse
Menadione de Sodium Bisulfite
Niacine
Phosphore
Chlorure de Potassium
Complexes minéraux Polysaccharide
Sulfate Pot –Mag
Riboflavine
Sel
Sélénium
Phosphate de Sodium
Thiamine
Urée NPN
Vitamine A
Vitamine B-12
Vitamine D3
Vitamine E
Protéinase de Zinc
Oxyde de Zinc

ALIMENTS :

Foin de luzerne
Farine de luzerne
Anis
Orge
Pulpe de betterave
Drêche de brasserie
Sarrasin
Mélasse de canne
Farine de canola
Pulpe d'agrumes
Gluten de maïs
Farine de gluten de maïs
Maïs
Maïs ensilage
Tige de maïs
Graines de coton
Farine de graines de coton
Huile de graines de coton
Graines de brasserie
Enzymes
Céréales
Huile de céréales
Sous-produits des céréales
Foin de graminée
Ensilage d'herbe
Épi de maïs moulu
Foin de légumineux
Ensilage de légumineux
Farine de lin
Mélasse
Paille d'avoine
Avoine
Huile de céréales
Farine d'huile de céréales
Pâturage de graminée
Pâturage de légumineux
Écorce d'arachide
Céréale sorgo
Milo
Ensilage de sorgo

Tourteau de soya
Soya
Tourteau de tournesol
Huile végétale
Blé
Paille de blé
Ensilage de blé
Levure

MÉDECINES :

Tous les vaccins
Aspirine
Banamine (NSAIDs)
Contrôle Parasitaire externe
Contrôle Parasitaire interne



Pratiques recommandées—Ranch/Ferme – Canada

1. Étiquetez le veau à la naissance et enregistrez sa date de naissance. Gardez les registres de naissance pour au moins 3 années.
2. Les veaux doivent être Angus. Pour être considéré Angus, il faut que le peau du bovin soit 51% noir ou que le veau porte une étiquette Angus de l'Agence Canadienne d'Identification des Bovins (ACIB).
3. Les veaux traités avec des antibiotiques doivent être identifié en enregistrant son identifiant permanent, en cochant son étiquette de veau ou en posant un identifiant de traitement.
4. Vérifiez l'étiquette des ingrédients pour la présence d'antibiotique (CTC, Bovatec, etc.) ou sous-produits animal ou aviaire : aucun est permis.
5. Le Bio-Mos® a été utilisé par plusieurs éleveurs pour le contrôle de la diarrhée du veau. On peut l'ajouter aux minéraux et le soigner avant le vêlage. Consultez avec votre fournisseur de moulu ou de minéraux.
6. Décornez et castrés les veaux conformément aux normes humanitaires de ANM. La recherche universitaire démontre que le plus tôt est le plus avantageux pour le gain de poids et que les veaux mâles ne produisent pas d'hormones naturelles avant la puberté (9 à 10 mois). Les taureaux et les veaux mal castrés ne seront pas achetés par ANMC.
7. Soyez conforme avec toutes les normes de manipulation humanitaire de AMN.
8. Évaluez votre entreprise pour la biosécurité. Votre vétérinaire ou votre conseiller technique sont des bonnes personnes ressources.
9. Soignez votre troupeau avec des minéraux et des vitamines de haute gamme afin d'augmenter l'efficacité des vaccins.
10. Vaccinez avec des biologiques autorisés (IBR, BVD, PI3, et BRSV) et qui sont hautement recommandés. Les vaccins vivants modifiés sont recommandés en consultation avec votre vétérinaire.
11. Le vaccin Clostridie (7 voies) est autorisé et recommandé surtout ce de 2 ml.
12. Tous les autres vaccins préventifs sont autorisés (pasteurella, lepto, etc.).
13. Les vermifuges sont permis pour le contrôle des parasites
14. Suivez les bonnes lignes directrices et placez tous les piqûres dans le cou (sous-cutané si possible).
15. Inspectez la seringue après chaque piqûre pour le contrôle des aiguilles. Jetez les aiguilles tordues immédiatement. Si l'aiguille est absente et ne peut pas être trouvée, l'animal doit être identifié comme traité et ne doit pas être vendu à ANM.
16. L'ordre idéal pour les vaccinations est celle-ci :
 - premier tour au marquage au fer (branding) ou avant la salie,
 - deuxième tour, 2 à 4 semaines avant le sevrage,
 - troisième tour, au sevrage ou 2 à 3 semaines après le sevrage
17. Sevrez les veaux au moins 45 jours avant leur expédition.
18. Retirer les bovins traités avant la livraison afin qu'ils ne sont pas livrés à ANM. Si en raison de l'identification, il y a un doute si un animal a été traité, ne l'expédiez pas comme un bovin Naturel.
19. Replissez et signez la déclaration sous serment ANMC 300
20. Ces recommandations sur la santé animale doivent servir de guide seulement sauf ceux qui sont des exigences Naturels. Consulter un vétérinaire pour obtenir les meilleures recommandations pour réduire les problèmes de santé et de bâtir un système immunitaire robuste.



Pratiques recommandées Parc d'engraissement

À l'arrivée

1. Tous les bovins doivent avoir une déclaration sous serment NAMC (MNAC 300) qui comporte la section vache/veau et, le cas échéant, la section semi- fini remplie et signée. Le gestionnaire du parc d'engraissement doit recevoir ce document assurant que tous les exigences de Meyer ont été satisfaites au niveau du ranch/de la ferme. Dès réception, le gestionnaire du parc d'engraissement doit remplir la section du parc d'engraissement du présent document, faire une copie pour les registres du parc d'engraissement et fournir la copie originale au représentant de ANM au moment que les bovins sont contractés dans le programme.
2. Ne mélangez pas les nouveaux bovins jusqu'à ce qu'ils ont été traités et identifiés.
3. Les étiquettes de lot sont préférables avec le parc d'engraissement qui a la maîtrise des numéros de lot à utiliser.
4. Si vous soignez dans un même enclos, gardez les identités séparées pour les bovins provenant de différentes sources.
5. Idéalement, traiter les nouveaux arrivés tout de suite, mais ceux qui arrivent de loin devront avoir un repos pendant 24 à 48 heures.
6. N'enlevez pas les étiquettes d'origine mais faites l'alliance avec l'étiquette du parc
7. Suivez les bonnes pratiques directrices et donnez toutes les injections dans le cou.
8. Utiliser des produits approuvés pour l'administration Sous-Cutanée lorsque possible
9. Palpez les oreilles pour évidence d'implant de veau. S'il y en a, notifiez ANM car le lot ne sera pas éligible pour l'abattage par ANM.
10. Palpez le scrotum sur les bouvillons pour vérification des testicules intacts. Les taureaux et les mal-castrés ne sont pas admissibles à la vente à ANM.
11. Tout préventifs biologiques, clostridies et vermifuges sont autorisés.
12. Inspectez le seringue après chaque piqure pour le contrôle des aiguilles. Jetez les aiguilles tordues immédiatement. Si l'aiguille est absent et ne peut pas être trouvé, l'animal doit être identifié comme traité et ne doit pas être vendu à ANM
13. Les antibiotiques à la manutention ne sont pas permis
14. Conformez vous aux normes de traitements humanitaires de ANM
15. Gardez les registres de réception et de manipulation pour un minimum de 3 années.

Alimentation:

1. Vérifiez toutes les étiquettes des ingrédients pour la présence d'antibiotique (CTC, Bovatec, etc.) ou sous-produits animal ou aviaire : aucun est permis.
2. Les levures et les produits microbiens vivants sont avantageux au départ et pour nourrir le bétail naturel.
3. Soignez 500 UI de Vitamine E pour les deniers 100 jours en engraissement
4. Si le parc d'engraissement soigne aussi en finition des bovins conventionnels et nourrit des Ionophores (Rumensin) et/ou des antibiotiques (AS700, Martine) ou substances agonistes bêta (Optiflexx ou Zilapateral) assurez vous que les aliments conventionnels ne viennent pas en contact avec les rations naturelles. Des wagons distingués ou en rinçant le mélangeur des aliments conventionnels avec des drêches humides ou de l'ensilage est recommandé.
5. Gardez les registres d'alimentation pendant un minimum de 3 années.
6. ANM peut prélever des échantillons de la ration périodiquement pour vérifier leur conformité.



Pratiques recommandées Ranch/Ferme et Parc d'engraissement

Traitements

1. Dans certains cas, le traitement avec de l'aspirine ou des produits similaires ramènera le veau en bonne santé sans être disqualifié.
2. Si l'utilisation d'un antibiotique est nécessaire, l'animal doit être identifié avec soit une étiquette de traitement ou l'identifiant du parc d'engraissement doit être coché. L'animal ne peut pas être expédié à ANM. Idéalement, les animaux traités ne sont pas retournés à l'enclos d'origine.
3. Les registres de traitements doivent être conservés.

Expédition :

1. Avant l'expédition, vérifiez l'identification propre de chaque bovin. Enlevez les bovins provenant d'autres lots si nécessaire.
2. Enlevez les bovins traités si ils ont été remis dans l'enclos d'origine en sortant de l'enclos de traitement
3. Vérifiez que le bon nombre de bovins sont présents.
4. Remplissez et signez la déclaration sous serrement (NAMC 300), envoyez le par fax à ANM et l'envoyez cette déclaration avec le camion. Si il y a une doute à cause de l'identification que le bovin a été traité ne l'expédiez pas à ANM
5. En cas d'urgence, les coordonnées d'expédition doivent être recueillies. Un formulaire est disponible sur demande pour les coordonnées d'expédition en cas d'urgence si le producteur en a besoin.
6. Les producteurs sont recommandés de référer au Guide du Transporteur Principal et de le rendre disponible à tous les transporteurs de bétail. Ce Guide est disponible sur demande.

Biosécurité :

1. La biosécurité devrait être évaluée par chaque opération. Les vétérinaires et les conseillers techniques constituent de bonnes ressources.
2. Tous les visiteurs doivent vérifier avec la gérance avant d'entrer dans l'opération.
3. Les visiteurs ne devront pas avoir un accès direct aux bovins.
4. Tout équipement utilisé aux alentours du bétail doit être correctement nettoyé et désinfecté avant de faire l'alimentation.
5. Une liste de Contacts d'urgence et leur information de contact doit être remplie et être disponible.
6. Un journal des visiteurs devrait être maintenu.
7. Un plan de biosécurité doit être développé.



MNAC Évaluation téléphonique des fournisseurs de veau d'embouche

- Saison des vélages
- Printemps
 - Été
 - Automne
 - Hiver
 - Pas Applicable (PA) si semi- finisseur

Ferme _____ Personne ressource _____

Ville _____ Prov. _____ Téléphone _____

NATUREL: chaque question avec un cadre doit être répondu. Si le producteur se sert de produits défendus mais il sépare les bovins non conformes des bovins MNF cochez "séparé" (Sep).

1. Traitements: Est-ce que tous les animaux traités individuellement sont séparés par: Oui Non
identification ou par emplacement?

Comment sont identifiés ou séparés individuellement les bovins qui ont été traités de façon qu'ils n'entrent jamais dans l'approvisionnement NATUREL _____

- 2. Traitement en groupe** avec des pharmaceutiques:
Est –ce que les pharmaceutiques administrées en groupe sont:
- A. Libre d'antibiotiques ? Oui Sep Non
 - B. Libre d'hormones de croissances? Oui Sep Non
 - C. Libre d'hormones de reproduction ? Oui Sep Non
 - D. Libre de Coccidiostatiques? Oui Sep Non

Si une réponse était Séparé, comment est-ce que ce groupe est séparé pour que les bovins ne deviennent pas parti du groupe Naturel? _____

- 3. Alimentation:** Est-ce que TOUS les registres de soinage, étiquettes d'aliments, marques de commerce, listes d'ingrédients en vrac, (i.e. minéraux, cuve, blocs, liquides ou en vrac) sont libres d'ingrédients défendus?
- A. Libre d'ionophores, d'antibiotiques ou d'antagonistes bêta? Oui Sep Non
 - B. Libre de MGA? Oui Sep Non
 - C. Libre de Coccidiostatiques? Oui Sep Non

Si une réponse était séparé, comment est-ce que les produits défendus ne sont pas offerts aux bovins MNF. _____
Si le producteur soigne les bovins MNF et des bovins conventionnels avec le même camion de soinage , mélangeur ou Moulin à grain, comment est- ce que celle-ci est nettoyé entre chaque mélange ou soinage ? _____

ÉLEVÉ AU PÂTURAGE: (si l'évaluation est d'un semi-finiisseur cochez NA)

Est-ce que les bovins sont élevés au pâturage avant d'être mise en semi -finition ou à l'engraissement ? Oui Sep Non

Decrivez la période de pâturage inclure: mois, années, _____
et types de bovins _____

ANGUS: TOUS les questions doivent avoir une réponse

1 Est-ce que tous les veaux ont 51% de peaux noirs et visuellement libre d'influence laitier? Oui Non

2. Soit cel électronique jaune de l'ACIB avec l'endos vert de l'Association Angus ou cel des États Unis Angus Rouge FCCP ou un identifiant vert Angus d'ATQ (Agri-Traçabilité Québec)? Oui Non

3. Est-ce que tous les veaux sont une combinaison de 1 et 2 ? Oui Sep Non

4. Est-ce que le producteur a enlevé tous le veaux non conforme Angus ou est qu'il a un plan en place pour séparé et enlevé tous les veaux non conforme avant la livraison ? Oui Sep Non

Decrivez le plan de ségrégation pour les bovins non conformes et la methode de détermination de la génétique Angus des animaux conformes. _____

5. Si aucunes des questions ci dessus n'a pu être répondu oui est-ce que une validation par l'Association Canadienne Angus ou l'Agence Canadien de classification des bovins a été faite avec documentation inclue indicant la designation d'un troupeau Angus ? Oui Sep Non

Sommaire: Remplissez chaque boîte avec un pourcentage qui correspond à chaque description. Le total doit être 100% . Faites une sommaire des deux derniers saisons de vélâge.

Date premier vélâge _____	Noir	Pas Noir	Date premier vélâge _____	Noir	Pas Noir
Etiquette Angus	%	%	Etiquette Angus	%	%
Pas d'étiquette Angus	%	%	Pas d'étiquette Angus	%	%

Boîte d'Exception : Decrivez l'année de velâges, le groupe, période de soinage anterieur etc, qui fait exception: _____

Resultat d'évaluation: Pour réussir, les section Naturel et élevé au pâturage doivent avoir des réponses oui ou séparé. La section Angus doit avoir au moins un oui

Réussi: Oui Non
Évaluateur/auditeur (imprimé) _____

Date _____ Evaluateur/Auditeur Signature _____

MNF Compliance Comments on any Exceptions:

MNF Compliance Office Review:

Initials

Date

MNAC 710
Revision Date:
7/19/2016



Déclaration sous serment: Meunerie au Canada

Le bétail fournis au Programme Aliments Meyer doit être élevés selon les critères de gé-
rance et de l'alimentation du programme de Marque Meyer. Les exigences pour la nourriture
dans l'alimentation comprennent :

- Ne jamais avoir été administré hormones de croissance ou des hormones de synthèse.
- Ne jamais avoir reçu des ionophores, des antibiotiques, ou des agonistes bêtas dans n'im-
porte quelle forme.
- Ne jamais avoir été administré un coccidiostatique.



Meunerie

Tous les produits formulés par _____ sont mélangés con-
formément à toutes les exigences des lois fédérales et provinciales. Notre société a des pro-
cédures écrits et des programmes d'assurance de qualité afin de garantir que nos aliments
ne contiennent aucuns contaminants ou substances nocives.

Les produits achetés par _____, destinés à l'éle-
vage du bétail naturel sont exempts de stimulateurs de croissance hormonaux, des antibio-
tiques, des ionophores et des agonistes bêtas, comme indiqués dans le cadre des exigences
du programme Aliments Naturel Meyer énumérées ci-haut. Toutes les ventes à nos clients
sont enregistrés et traçables au lot de mélange et/ou à l'expédition du produit car un registre
des commandes est maintenu.

Nom de l'entreprise : _____

Adresse _____

Ville _____ Prov. _____ Code Postale _____

téléphone _____ Site Web ou courriel _____

Nom du représentant _____ Signature _____

Une copie courante de l'approbation de la tierce partie peut être demandée par soit :
Une preuve de l'enregistrement ou l'approbation de l'alimentation de l'ACIA, un Audit
des Bonnes Pratiques , l'enregistrement de la meunerie, ou si non disponible on pourra de-
mandé un audit d'une tierce partie approuvée .



Les producteurs de bovins de boucherie ANM devront faire remplir ce
formulaire par tous leurs fournisseurs d'intrants, si ces fournisseurs fournissent le pro-
ducteur avec :

- Des aliments fabriqué en vrac qui ne sont pas des produits de base
- Des aliments en sacs, en blocs ou en baquet ou le fournisseur ne fournit pas une
étiquette d'ingrédients.